



MAIRIE
PLACE ALBERTI LECAT - B.P. 30154
80120 FORT-MAHON-PLAGE

Tél : 03 22 27 70 24
Fax : 03 22 23 66 55
mairie@fort-mahon-plage.com

**Procès-verbal de la réunion de
Conseil Municipal du 22 Mars 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux du mois de mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la base nautique, sous la présidence de Monsieur Alain BAILLET, Maire de la Commune en suite de convocation du 16 mars 2021.

Etaient présents et formant la majorité, l'ensemble des membres en exercice à l'exception de Mme MEGLINKY-CARDON Christèle, excusée, procuration à Mme MEHINOVIC Dany.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie MOULLART.

Mr le Maire ouvre la séance, souhaite la bienvenue à l'assemblée et évoque le procès-verbal de la réunion précédente du 26 Janvier 2021, lequel est approuvé à l'unanimité.

Ordre du Jour

- 21.08) Intégration des résultats du SIVOS de RUE au CA 2020 suite à sa dissolution.
- 21.09) Vote du Compte de Gestion 2020 budget centre équestre
- 21.10) Vote du Compte de Gestion 2020 budget base nautique
- 21.11) Vote du Compte de Gestion 2020 budget assainissement
- 21.12) Vote du Compte de Gestion 2020 budget principal commune M14
- 21.13) Vote du Compte Administratif 2020 budget centre équestre
- 21.14) Vote du Compte Administratif 2020 budget base nautique
- 21.15) Vote du Compte Administratif 2020 budget assainissement M49
- 21.16) Vote du Compte Administratif 2020 budget principal M14
- 21.17) Affectation des résultats 2020 pour le budget M4 centre équestre
- 21.18) Affectation des résultats 2020 pour le budget M4 base nautique
- 21.19) Affectation des résultats 2020 pour le budget M49 assainissement
- 21.20) Affectation des résultats 2020 pour le budget M14 commune
- 21.21) Ouverture de crédits avant le vote du budget..
- 21.22) Convention avec le SMGLP mobilier grand site.
- 21.23) Convention avec la FDE chaudière CAJ
- 21.24) Convention avec la SNSM.
- 21.25) Fixation du tableau des effectifs des emplois permanents.

21.08) Intégration des résultats du SIVOS de RUE au CA 2020 suite à sa dissolution.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le SIVOS de RUE a été dissous le 31 décembre 2019 et ses comptes clôturés à la même date. Il convient ainsi d'intégrer les résultats résiduels du syndicat, qui sont des écritures non- budgétaires, au Compte Administratif 2020 de la commune.

Ces résultats résiduels ont été répartis par le Trésor Public au prorata de la population des communes adhérentes et représentent pour la commune de Fort-Mahon-Plage :

- en fonctionnement : 79.19 €
- en investissement : 3 861.95 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'intégrer les sommes présentées ci-dessus au résultat du Compte Administratif 2020 de la commune.

21.09) Vote du Compte de Gestion 2020 budget centre équestre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

21.10) Vote du Compte de Gestion 2020 budget base nautique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des écritures,

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

21.11) Vote du Compte de Gestion 2020 budget assainissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des écritures,

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

21.12) Vote du Compte de Gestion 2020 budget principal commune M14.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des écritures,

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

21.13) Vote du Compte Administratif 2020 budget centre équestre.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après avoir élu Mr Laurent PRUVOT, président, à l'unanimité,

1° Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE 80 1 16 982

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Reports de L'exercice 2019		23654,82	22734,62		22734,62	23654,82
Réalisations de l'exercice	4857,74	16672,00	4757,68	27322,36	9615,42	43994,36
TOTAUX	4857,74	40326,82	27492,30	27322,36	32350,04	67649,18
Résultats de clôture 2020		35469,08	169,94			35299,14
Restes à réaliser 2020						
TOTAUX cumulés		35469,08	169,94			35299,14

2° Constate pour cette comptabilité annexe, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

21.14) Vote du Compte Administratif 2020 budget base nautique.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après avoir élu Mr Laurent PRUVOT, président, à l'unanimité,

1° Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE 80 1 16 982

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Reports de L'exercice 2019		58 403,73		27 895,97		86 299,70
Réalisations de l'exercice	47 656,91	19 428,33	61 250,08		108 906,99	19 428,33
TOTAUX	47 656,91	77 832,06	61 250,08	27 895,97	108 906,99	105 728,03
Résultats de clôture 2020		30 175,15	33 354,11		3 178,96	
Restes à réaliser 2020						
TOTAUX cumulés		30 175,15	33 354,11		3 178,96	

2° Constate pour cette comptabilité annexe, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

21.15) Vote du Compte Administratif 2020 budget assainissement M49

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après avoir élu Mr Laurent PRUVOT, président, à l'unanimité,

1° Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE 80 1 16 982

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Reports de L'exercice 2019		363 440,24	932 127,25		932 127,25	363 440,24
Réalisations de l'exercice	317 840,41	591 498,20	58 402,49	1 434 810,29	376 242,90	2 026 308,49
TOTAUX	317 840,41	954 938,44	990 529,74	1 434 810,29	1 308 370,15	2 389 748,73
Résultats de clôture 2020		637 098,03		444 280,55		1 081 378,58
Restes à réaliser 2020						
TOTAUX cumulés		637 098,03		444 280,55		1 081 378,58

2° Constate pour cette comptabilité annexe, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

21.16) Vote du Compte Administratif 2020 budget principal M14

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après avoir élu Mr Laurent PRUVOT, président, à l'unanimité,

1° Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE 80 1 16 333

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Reports de l'exercice 2019		979 147,14	1 034 364,98		1 034 364,98	979 147,14
Réalisations de l'exercice	3 462 418,78	4 350 354,03	1 620 368,08	1 936 898,05	5 082 786,86	6 287 252,08
TOTAUX	3 462 418,78	5 329 501,17	2 654 733,06	1 936 898,05	6 117 151,84	7 266 399,22
Résultats de clôture 2020		1 867 082,39	717 835,01			1 149 247,38
Restes à réaliser 2020						
TOTAUX cumulés	0,00	1 867 082,39	717 835,01	0,00	0,00	1 149 247,38

2° Constate pour cette comptabilité annexe, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

21.17) Affectation des résultats 2020 pour le budget M4 centre équestre

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après avoir examiné le compte administratif du service public centre équestre de l'exercice 2020 ce jour, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

Constatant que le Compte Administratif du service public centre équestre fait apparaître un excédent de fonctionnement de 35469,08 €.

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) 11 814,26 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)..... 23 654,82 €

C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser).....

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous) 35 469,08 €

D Solde d'exécution d'investissement

D 001 (besoin de financement) 169,94 €

R 001 (excédent de financement)..... 0 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement

Besoin de financement 0 €

Excédent de financement..... 0 €

BESOIN DE FINANCEMENT F=D+E..... 169,94 €

AFFECTATION C=G+H..... 35 469,08 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement 169,94 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 35 299,14 €

21.18) Affectation des résultats 2020 pour le budget M4 base nautique

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après avoir examiné le compte administratif du service public base nautique de l'exercice 2020 ce jour, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

Constatant que le Compte Administratif du service public base nautique fait apparaître un excédent de fonctionnement de 30 175,15 €.

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) - 28 228,58 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)..... 58 403,73 €

C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)..... 30 175,15 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement

D 001 (besoin de financement) 33 354,11 €

R 001 (excédent de financement)... 0 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement

Besoin de financement 0 €

Excédent de financement..... 0 €

BESOIN DE FINANCEMENT F=D+E..... - 33 354,11 €**AFFECTATION C=G+H..... 30 175,15 €****1) Affectation en réserves R 1068 en investissement 30 175,15 €**

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement D 002 0 €**21.19) Affectation des résultats 2020 pour le budget M49 assainissement**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après avoir examiné le compte administratif du service public assainissement de l'exercice 2020 ce jour, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

Constatant que le Compte Administratif du service public assainissement fait apparaître un excédent de fonctionnement de 637 098,03 €.

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE**Résultat de fonctionnement****A Résultat de l'exercice**

précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) 273 657,79 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)..... 363 440,24 €

C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)..... 637 098,03 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement

D 001 (besoin de financement) 0 €

R 001 (excédent de financement)... 444 280,55 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement

Besoin de financement 0 €

Excédent de financement..... 0 €

BESOIN DE FINANCEMENT F=D+E	0 €
AFFECTATION C=G+H	637 098,03 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	0 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002	637 098,03 €

21.20) Affectation des résultats 2020 pour le budget M14 commune

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après avoir examiné le compte administratif de l'exercice 2020 ce jour, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 867 082.39 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)..... 887 935,25 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) 979 147,14 €
ou – (déficit)

C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) 1 867 082,39 €

(dont 79.19 € du SIVOS)

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement

D 001 (besoin de financement) 717 835,01 €

(dont 3861.95 € du SIVOS)

R 001 (excédent de financement)... / €

E Solde des restes à réaliser d'investissement

Besoin de financement / €

Excédent de financement (1) / €

BESOIN DE FINANCEMENT F=D+E..... 717 835,01 €

AFFECTATION C=G+H..... 1 867 082,39 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement..... 717 835,01 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 1 149 247,38 €

21.21) Ouverture de crédits avant le vote du budget

Avant le vote du budget et pour ne pas pénaliser le paiement des fournisseurs, le Conseil Municipal peut faire l'ouverture de crédits sous réserve de s'engager à leur inscription au B.P. 2021.

En conséquence, il suggère d'effectuer une ouverture de crédit au sens de l'article L 1612-1 du C.G.C.T..

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable de la commission finances, après délibération et à l'unanimité, autorise les ouvertures de crédits suivantes :

Budget Commune

- 2135 : volets roulants office de tourisme : 3 080,64 €
- 2158 : panneaux entrée de ville : 780 €
- 21538 : robinet de puisage monument aux morts : 1 562,73 €
- 2158 : débroussailleuse et tronçonneuse : 1 475,16 €
- 2138 : électricité du foyer communal et du logement : 2 220 €
- 2158 : traceur de ligne : 10 743,60 €
- 2138 : extension des ateliers municipaux : 37 062,46 €
- 2031 : étude immeuble 115 boulevard intérieur : 4 080 €
- 10226 : trop perçu taxe d'aménagement : 3 109,82 €

Budget Assainissement

- 2158 : Assainissement rue des dunes et rue de paris : 16 320 €
- 2158 : assainissement rue de l'Authie : 178 916,89 €
- 2135 : raccordement assainissement des locaux du club multisport : 2 939,05 €
- 203 : maîtrise d'œuvre travaux d'assainissement rue de l'Authie : 5 152,71 €

21.22) Convention avec le SMGLP mobilier grand site.

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de sa stratégie Grand Site Baie de Somme 2018-2023, le Syndicat Mixte a souhaité décliner un schéma de signalétique d'interprétation correspondant à la conception, la fabrication et la mise en place de 30 mobiliers.

La convention proposée fixe les modalités de remboursement de la quote-part des communes concernées par cette signalétique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- Approuve les termes de la convention proposée par le SMGLP.
- Accepte le remboursement de la quote-part avancée par le SMGLP de 1 245 € TTC.
- Autorise Mr le Maire à la signer.

21.23) Convention avec la FDE chaudière CAJ.

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre d'une convention de partenariat entre la FDE de la Somme et la Commune, il est convenu que la FDE apporte une aide lorsque la

Commune met en place une solution performante à l'occasion de la conversion au gaz d'un bâtiment.

Dans ce contexte, la Commune a sollicité la FDE pour le remplacement de la chaudière au fioul du CAJ au 321, Rue des écoles par une chaudière gaz à condensation. L'opération est estimée à 9 695.60 € H.T soit 10 665 .16 € TTC. La FDE apportera à la Commune un fond de concours fixé à 1 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- Approuve les termes de la convention proposée par la FDE.
- Autorise Mr le Maire à la signer.

21.24) Convention avec la SNSM.

Monsieur le Maire rappelle que pour assurer la surveillance des baignades sur la plage de digue à digue en toute sécurité avec la présence d'un Chef de Poste, seule la Société Nationale de Sauvetage en Mer (association reconnue d'utilité publique) peut mettre à la disposition des communes le personnel qualifié désigné « nageur-sauveteur ». La SNSM a été contactée comme les années précédentes pour assurer cette prestation et fournir le personnel recruté sous le statut du personnel communal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, approuve les termes de la convention de mise à disposition de nageurs sauveteurs et ses annexes financières et techniques, autorise le Maire à signer ladite convention et à effectuer les recrutements des agents saisonniers suivant les dispositions contenues dans la présente convention, dans le cadre de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 Janvier 1984.

21.25) Fixation du tableau des effectifs des emplois permanents.

M. le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de déterminer les effectifs des emplois permanents à temps complet ou à temps non complet, nécessaires au fonctionnement des services et de fixer la durée hebdomadaire de service afférente à ces emplois en fraction de temps complet exprimée en heures.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Considérant la délibération n° 2021/01/FP/4.1.6 en date du 26 janvier 2021 modifiant le tableau des effectifs des emplois permanents,

Considérant la nécessité de modifier deux emplois d'agent polyvalent des services technique en milieu rural (au grade d'adjoint technique territorial) en raison de la réussite au concours interne d'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe de deux agents ;

Le conseil municipal, sur la proposition du Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1° D'ADOPTER les modifications du tableau des emplois suivants :

- modification de deux emplois d'agent polyvalent des services techniques en milieu rural à temps complet à compter du 1^{er} juin 2021

Filière	Cadre d'emploi	Grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de service (TC = 35h)
Administrative	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1 TC
		Rédacteur	3 TC
	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1 TC
Police municipale	Agents de police municipale	Brigadier-chef principal	1 TC
Technique	Techniciens territoriaux	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	1 TC
	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal	1 TC
		Agent de maîtrise	2 TC
	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	11 TC
		Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	4 TC
		Adjoint technique	2 TC
Culturelle	Adjoints territoriaux du patrimoine	Adjoint du patrimoine	1 TC

2. DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à l'emploi et grade ainsi créé seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

Communications diverses

Courriers

- Du Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard confirmant que les démarches sont en cours pour la rétrocession du terrain destiné à l'implantation de la caserne des pompiers.
- De Mr Johann RAUCH du journal d'Abbeville informant qu'il quitte ses fonctions de correspondant début avril pour intégrer le service communication – culture de la Ville du Crotoy..

- De « Fort-Mahon-Plage-Collections » annonçant l'annulation de la bourse toutes collections prévue le 21/03/21.
- D'A.D.E.L. indiquant que l'association ne sollicitera pas de subvention municipale en 2021.
- D'un résident s'étonnant de rencontrer de nombreuses personnes sans masque dans la station.
- De l'Office Municipal du Cinéma demandant au plus grand nombre d'entreprendre des actions pour manifester le souhait de réouverture des salles.
- Du Syndicat Mixte Baie de Somme Grand littoral Picard annonçant un écobuage sur la digue de l'Authie le 25/03/21.
- De Maître RASSE indiquant avoir obtenu l'accord du Consorts Lejeune pour l'acquisition par la Commune de l'immeuble 99, Bd Intérieur.
- De la Ville de Quend annonçant l'organisation d'un triathlon le 19/06/21.
- De Mr David FREMOND, directeur, informant des dispositions prises en vue de la réouverture du casino.
- Du Département informant des subventions accordées dans le canton de RUE.

Remerciements

- Des familles HUEUX et LEMAIRE pour les gestes de sympathie lors du décès d'un des leurs.
- De Mme BEAUVAIS Eliane et de Mr Mme CAPLIEZ pour les services rendus par le CCAS.
- D'une association pratiquant le trail pour l'accueil reçu en Mairie.
- De Mme CARBONNEL pour le bulletin municipal.
- De Mr Mme BASEI Rue de l'Authie pour le travail de sécurisation sur un arbre dangereux réalisé par leurs voisins.
- A la personne qui a permis le sauvetage de l'occupante de la maison en flamme Avenue de la plage avant l'arrivée des pompiers le 13 Mars dernier.

Monsieur le Maire déclare la séance close à 20h.

Le Maire,

Les membres,